

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2023

### DÉLIBÉRATION N° B.2023-16 SITES NATURA 2000 : DEMANDE DE SUBVENTION 2023-2024



REÇU LE

01 MARS 2023

Date de la convocation  
21/02/2023

Le 28 février à 14h, le Bureau Syndical légalement constitué s'est réuni à la mairie de Meymac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEIL  
(CORRÈZE)

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève					
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra			x		
MICHON Marie-Hélène		R. NICOUX	X		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		P. BRUGERE	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun		2		2	4

#### Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	x				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	x		
23	DEFEMME Catherine			x		
	MARTIN Valéry			x		
87	LARDY Brigitte	x				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun		2	1		3	6

#### Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
VMM	SAVIGNAC Sylvie		G. SALVIAT	x		
CGS	NICOUX Renée	x				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun		3	1		4	4

#### Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément					
	HORNEBECK Catherine	x				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard		C. HORNEBECK	x		
23	MAGRIT Gilles			x		
	MOUNAUD Patrick	x				
	SALVIAT Gérard	x				
87	LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun		4	1		5	5
TOTAL EPCI et communes		7	2		9	9

#### Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du service technique)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)



REÇU LE  
01 MARS 2023  
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)

**CODE PROJET : 1203 Natura 2000, animation tous sites**

**Charte de Parc 2018-2033 :**

**Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale**

**Orientation n°1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces**

**Mesure 4 : Restaurer ou conforter les continuités écologiques**

**Mesure 5 : Intégrer des pratiques favorables aux espèces sensibles dans la gestion de la nature « ordinaire »**

**Mesure 6 : Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables**

**Mesure n°7 : Elaborer ou décliner des plans d'actions en faveur d'espèces emblématiques**

**Axe 2 : Millevaches, territoire en transition**

**Orientation n°5 : stimuler la production et la valorisation des ressources locales**

**Mesure 21 : développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement**

**Mesure 22 : Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement**

**Hors projet de contrat de Parc 2023-2026**

**Le rapporteur expose :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

**Vu** Les articles L. 414.1 à L. 414.7 et R. 414-1 à R. 414-29 du Code de l'environnement consacrés à la désignation et à la gestion des sites Natura 2000 en France

**Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

**Vu** la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

**Vu** le Décret n° 2022-1757 du 30 décembre 2022 relatif à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres et modifiant certaines dispositions relatives à Natura 2000

**Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

**Vu** la délibération n°2017. 2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

**Vu** la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

**Vu** la délibération n° B.2021-01 en date du 12 janvier 2021, validant le principe du portage de l'animation du Document d'Objectifs de sept sites Natura 2000 par le SMAG PNR ML

**Vu** la délibération n° B.2019-101\_stratégie portage sites Natura 2000 en date du 12 décembre 2019, validant le principe du portage, par le SMAG PNR ML, de l'animation du Document d'Objectifs des sites Natura 2000 « Vallée de la Gioune » et « Landes et zones humides autour du lac de Vassivière »

**Vu** la délibération n° B.2021-01 en date du 12 janvier 2021, validant le principe du portage de l'animation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « ZPS Plateau de Millevaches » par le SMAG PNR ML

**Vu** la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président

**Considérant**

- le rôle d'animateur Natura 2 000 que le Syndicat mixte assure depuis de nombreuses années
- la Charte 2018-2033 du PNR ML et en particulier les mesures 4, 5, 6 (phare), 7, 21 et 22.

REÇU LE  
01 MARS 2023  
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)

## Contexte :

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) a été désigné, par les élus membres de comités de pilotage Natura 2000, Structure Porteuse pour trois ans de l'animation de 10 sites Natura 2000. Le tableau ci-dessous rappelle les dates de prise d'effet et d'échéance de cette mission :

Site Natura 2000	Mission de structure porteuse confiée au SMAG		Présidence du COPIL
	Début	Fin	
FR 740 1104 - ZSC Tourbière de Négarioux-Malsagne	23 février 2021	23 février 2024	Catherine Hornebeck
FR 740 1105 - ZSC Landes et Zones Humides de la Haute-Vézère			
FR 740 1107 - ZSC Landes des Monédières			
FR 740 1109 - ZSC Vallée de la Vézère autour de Treignac			
FR 740 1110 - ZSC Forêt de la Cubesse			
FR 740 1123 - ZSC Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond Péret-Bel-Air			
FR 740 1148 - ZSC Vallée de la Vienne	22 octobre 2020	22 octobre 2023	Jean-Luc Léger
FR 740 1128 - ZSC Vallée de la Gioune			
FR 740 1145 - ZSC Landes et zones humides autour du Lac de Vassivière			
FR 741 2003 - ZPS Plateau de Millevaches	01 mars 2021	01 mars 2024	Thierry Letellier

En sa qualité de Structure Porteuse, le Syndicat Mixte peut déposer une demande de subvention annuelle (FEADER intervenant à 80 %), pour l'animation des Documents d'Objectifs, auprès du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine. Cette subvention, doit être demandée via la plateforme « Mes Demandes d'Aides en Nouvelle Aquitaine » et permet de mener à bien les missions classiques d'animation Natura 2000, soit en régie, soit en sous-traitance. Pour la demande de subvention, une possibilité nouvelle est ouverte, à savoir l'utilisation d'options de coûts simplifiés (OCS), autrement dit, de barèmes et de forfaits. Pour ce qui est des frais de personnel, les barèmes sont : cadres, 28,76 €/h ; non cadres, 24,21 €/h et stagiaires, 4,05 €/h. Les frais indirects (locations, fluides, fournitures...) sont pour leur part payés au forfait, à hauteur de 15 % des frais de personnel et les frais de déplacements le sont à hauteur de 5,5 % de ces mêmes frais de personnel. Les prestations extérieures sont subventionnées au réel, sur présentation des factures acquittées.

## Description du projet :

Il s'agira de déposer une demande de subvention afin de poursuivre l'animation des Documents d'Objectifs, du 01 mars 2023 au 28 février 2024.

Pour les sites « FR 740 1105 - ZSC Landes et Zones Humides de la Haute-Vézère », et « FR 740 1145 - ZSC Landes et zones humides autour du Lac de Vassivière », le travail serait réalisé par voie de prestation d'animation.

Pour les huit autres sites, le travail d'animation serait conduit en régie. Cette organisation correspond à celle délibérée et mise en œuvre entre octobre 2020 et février 2022.

Par ailleurs, des prestations de service sont prévues conformément aux décisions des COPIL des sites N2000 qui se sont déroulés en décembre 2022 :

REÇU LE

01 MARS 2023

BOIS POUR LA VIE DES OISEAUX  
(CORREZE)

- FR 740 1109 - ZSC Vallée de la Vézère autour de Treignac : inventaire des coléoptères liés au bois mort. Les résultats de cette expertise sont un préalable important pour la mise en œuvre des outils N2000, notamment les outils contractuels prévus par l'État.
- FR 740 1107 - ZSC Landes des Monédières : diagnostic pastoral, dont le principe a été validé par les communes concernées par le site (Chaumeil, Saint-Augustin) ainsi que par la commune de Veix et par l'une des principales propriétaires du site. Ce diagnostic devra permettre d'organiser l'entretien pastoral des zones en déprise du site et de ses abords.
- FR 741 2003 - ZPS Plateau de Millevaches :
  - o Une campagne d'inventaire des oiseaux communs, dans le prolongement de celles qui ont été menées tous les deux ans depuis 2009 (tous les deux ans en alternance hors site N2000, financés par le contrat de Parc).
  - o Une prestation pour la pose de 12 nichoirs à chouette de Tengmalm (cette action ayant fait l'objet d'une délibération n°2022\_77 du 22 novembre 2022, visant à qualifier les missions de partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux).
- Tous sites : illustration, mise en page, impression, diffusion d'une lettre de liaison intersite.

Outre les tâches communes à l'ensemble des sites (promotion des chartes et contrats, assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences, sensibilisation, analyse critique des Docobs et organisation des Comités de Pilotage), les grandes lignes de ce programme, validées en COPILS des 01 et 13 décembre, sont :

Sites Natura 2000	Mission	Jours/ Agent PNR	Part du budget total
FR 740 1104 - ZSC Tourbière de Négarioux-Malsagne	Suivis des inventaires Promotion des MAE	23	2 %
FR 740 1105 - ZSC Landes et Zones Humides de la Haute-Vézère	Réflexion autour de la création d'associations foncières pastorales	3	10 %
FR 740 1107 - ZSC Landes des Monédières	Suivi des inventaires Réalisation d'un diagnostic pastoral Promotion des MAE	35	7 %
FR 740 1109 - ZSC Vallée de la Vézère autour de Treignac	Inventaire des coléoptères Promotion des MAE	27	7 %
FR 740 1110 - ZSC Forêt de la Cubesse	Suivi des inventaires	17	2 %
FR 740 1123 - ZSC Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond Péret-Bel-Air	Suivi des inventaires Promotion des MAE	65	6 %
FR 740 1148 - ZSC Vallée de la Vienne	Suivi des inventaires Promotion des MAE	84	7 %
FR 740 1128 - ZSC Vallée de la Gioune	Suivi des inventaires Promotion des MAE Valorisation du site	68	6 %
FR 740 1145 - ZSC Landes et zones humides autour du Lac de Vassivière	Réflexion autour de la création d'associations foncières pastorales	3	7 %
FR 741 2003 - ZPS Plateau de Millevaches	Suivi des inventaires Réflexion pour création d'AFP Promotion des MAE	441	36 %
Coordination multi-sites	Recueil des bilans Planification Réalisation de trames communes	40	10 %
<b>TOTAL</b>		<b>806</b>	<b>100 %</b>

**Durée de réalisation** du projet et de sa demande de subvention : du 01 mars 2023 au 28 février 2024 compris.

**Personnel mobilisé :**

3,93 ETP, avec :

- Ingénieur territorial : 2,64 ETP
- Technicien territorial : 0,75 ETP
- Stagiaire : 0,54 ETP

REÇU LE

01 MARS 2023

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)

**Budget et plan de financement prévisionnels :**

	Dépenses	Recettes	Auto-financement
Objet	Coût TTC	FEADER (80 %)	SM PNR (20 %)
1 – Prestations de service – frais de sous-traitance	110 678,00 €	88 542,40 €	22 135,60 €
2 – Dépenses de rémunération sur barèmes	149 770,00 €	119 816,00 €	29 954,00 €
3 – Frais indirects (15% de « 2 »)	22 465,50 €	17 972,40 €	4 493,10 €
4 – Frais de déplacements (5,5 % de « 2 »)	8 237,35 €	6 589,88 €	1 647,47 €
<b>Total général</b>	<b>291 150,85 €</b>	<b>232 920,68 €</b>	<b>58 230,17 €</b>

**Proposition :**

Il est proposé aux membres du bureau :

- d'assurer l'animation des dix sites Natura 2000, en déposant une demande de subvention respectant le budget et le plan de financement prévisionnels, auprès des services du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, ce pour la période allant du 01 mars 2023 au 28 février 2024.

- D'assurer une **animation en régie** pour les sites Natura 2000 :

FR 740 1104 - ZSC Tourbière de Négarioux-Malsagne

FR 740 1107 - ZSC landes des Monédières

FR 740 1109 - ZSC Vallée de la Vézère autour de Treignac

FR 740 1110 - ZSC Forêt de la Cubesse

FR 740 1123 - ZSC Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond Péret-Bel-Air

FR 740 1128 - ZSC Vallée de la Gioune

FR 740 1148 - ZSC Vallée de la Vienne

FR 741 2003 – ZPS Plateau de Millevaches

- D'assurer une animation par voie de **prestation de services** pour les sites Natura 2000 :

FR 740 1105 - ZSC Landes et Zones Humides de la Haute-Vézère

FR 740 1145 - ZSC Landes et zones humides autour du Lac de Vassivière

- D'assurer par voie de **prestation de services** la réalisation d'inventaires de coléoptères saproxiliques, par voie de prestation de service, pour le site FR 740 1109 - ZSC Vallée de la Vézère autour de Treignac,
- D'assurer par voie de **prestation de services** la réalisation d'un diagnostic pastoral pour le site FR 740 1107 - ZSC Landes des Monédières,
- D'assurer par voie de **prestation de services** la réalisation d'une campagne d'inventaire des oiseaux communs pour le site FR 741 2003 - ZPS Plateau de Millevaches,
- D'assurer par voie de **prestation de services** la réalisation d'une campagne de pose de 12 nichoirs à chouette de Tengmalm pour le site FR 741 2003 - ZPS Plateau de Millevaches,
- D'assurer par voie de **prestation de services** la réalisation d'une plaquette d'information, y compris illustration, mise en page, impression, pour l'ensemble des 10 sites Natura 2000.

- D'autoriser le Président à :

- Signer la demande de subvention ;
- Engager les procédures de commandes publiques permettant la réalisation de la présente action, et signer tous les documents correspondants ;
- Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente action ;
- Prendre toute décision concernant cette opération.

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, aux chapitres correspondants.

## LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,  
Après en avoir délibéré,

### DECIDE :

- d'assurer l'animation des dix sites Natura 2000, en déposant une demande de subvention respectant le budget et le plan de financement prévisionnels, auprès des services du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, ce pour la période allant du 01 mars 2023 au 28 février 2024.

- D'assurer une **animation en régie** pour les sites Natura 2000 :

FR 740 1104 - ZSC Tourbière de Négarioux-Malsagne

FR 740 1107 - ZSC landes des Monédières

FR 740 1109 - ZSC Vallée de la Vézère autour de Treignac

FR 740 1110 - ZSC Forêt de la Cubesse

FR 740 1123 - ZSC Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond Péret-Bel-Air

FR 740 1128 - ZSC Vallée de la Gioune

FR 740 1148 - ZSC Vallée de la Vienne

FR 741 2003 – ZPS Plateau de Millevaches

- D'assurer une animation par voie de **prestation de services** pour les sites Natura 2000 :

FR 740 1105 - ZSC Landes et Zones Humides de la Haute-Vézère

FR 740 1145 - ZSC Landes et zones humides autour du Lac de Vassivière

- D'assurer par voie de **prestation de services** la réalisation d'inventaires de coléoptères saproxiliques, par voie de prestation de service, pour le site FR 740 1109 - ZSC Vallée de la Vézère autour de Treignac,
- D'assurer par voie de **prestation de services** la réalisation d'un diagnostic pastoral pour le site FR 740 1107 - ZSC Landes des Monédières,
- D'assurer par voie de **prestation de services** la réalisation d'une campagne d'inventaire des oiseaux communs pour le site FR 741 2003 - ZPS Plateau de Millevaches,
- D'assurer par voie de **prestation de services** la réalisation d'une campagne de pose de 12 nichoirs à chouette de Tengmalm pour le site FR 741 2003 - ZPS Plateau de Millevaches,
- D'assurer par voie de **prestation de services** la réalisation d'une plaquette d'information, y compris illustration, mise en page, impression, pour l'ensemble des 10 sites Natura 2000.

- D'autoriser le Président à :

- Signer la demande de subvention ;
- Engager les procédures de commandes publiques permettant la réalisation de la présente action, et signer tous les documents correspondants ;

REÇU LE  
01 MARS 2023  
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)

- Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente action ;
- Prendre toute décision concernant cette opération.

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, aux chapitres correspondants.

Nombre de délégués en exercice :

Présents : 9 / 14 Votants : (dont 5 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente  
délibération a été transmise en  
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
du contrôle de légalité le 01.03.23  
Et qu'elle a été affichée le 01.03.23



REÇU LE  
01 MARS 2023  
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)